

CHEZ LES TRAPPISTES

Le premier abbaye du Canada vient d'être fondé à Saint-Joseph du Lac, comté des Deux Montagnes.

Une cérémonie qui rappelle les fêtes monastiques du moyen âge a eu lieu, samedi, dans cette localité.

Le Révérend Père Antoine, prieur du monastère d'Oké, a été élevé à la dignité d'abbé mitré, ce qui le met, pour les préséances ecclésiastiques, sur le même pied que les évêques dans les cérémonies religieuses.

Nous avons le plaisir de donner à nos lecteurs la primeure du récit de cette imposante cérémonie qui a lieu pour la première fois sur le continent américain.

Le R. P. Jean-Marie, abbé mitré de l'abbaye de Bellefontaine, département de Marne et Loire, France, et prieur-général de l'ordre des Trappistes, présidait à l'élection nécessitée en ces circonstances. Selon les anciennes coutumes données à son ordre par saint Benoît, ce sont les Trappistes du monastère qui eux-mêmes font le choix de celui qui sera appelé à cette haute dignité.

Il faut deux témoins étrangers à l'ordre, et un notaire qui consigne en latin les délibérations des électeurs.

Les témoins étaient, samedi, M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice et le grand vicaire Maréchal. M. Joseph Girouard, député des Deux-Montagnes, au parlement fédéral, agissait comme notaire.

La cérémonie commença par une grande messe solennelle, célébrée à quatre heures du matin par M. l'abbé de Bellefontaine.

Après la messe, le gardien des clefs ferma toutes les portes de la chapelle, de la chapelle et du monastère et remit les clefs à l'abbé président.

Ce dernier fait une exhortation à tous les électeurs au nombre de dix-sept et leur donne une dernière absolution pour les purifier des fautes qu'ils auraient pu faire depuis la communion générale du matin.

Les deux témoins et le notaire s'agenouillèrent tour à tour aux pieds de l'abbé et, les mains sur les saints Evangiles, firent serment de remplir leurs fonctions selon les dictés de la conscience.

Chaque électeur vient s'agenouiller aux pieds de l'abbé, fait serment, dépose son bulletin et se retire hors de la salle.

Trois scrutateurs, choisis parmi les électeurs, font le dépouillement et le premier scrutateur dit à haute voix : "Habemus electum."

Le choix du monastère était tombé sur le révérend Père Antoine.

Les cloches lancent leurs plus joyeuses volées et les électeurs font leur entrée.

Le nouvel élu se met à genoux devant l'abbé président, qui lui fait des exhortations et lui met la mitre. Les électeurs viennent lui jurer fidélité *usque ad mortem*.

Les bulletins sont brûlés dans un vase, le gardien des clefs ouvre les portes, le notaire lit en latin le résultat de l'élection, tous les membres du monastère se mettent en procession, précédés de l'abbé président, aux chants solennels du *Te Deum*.

Non seulement on conserve le caractère des anciennes cérémonies du moyen-âge, mais on chante aussi le *Te Deum* comme on le chantait dans les premiers abbayes, ce qui constitue une différence notable avec le *Te Deum* de nos jours. Ce chant d'un autre âge dans cette asile de la pénitence, produit une profonde impression sur ceux à qui il est donné de l'entendre.

Aussitôt le notaire fait une copie des minutes qui est expédiée, le même jour, à Rome pour y recevoir l'approbation pontificale. Le nouvel abbé mitré entrera alors dans ses nouvelles fonctions.

L'abbaye d'Oké aura juridiction sur tous les monastères des Trappistes du pays.

ECHOS

Personnel—M. Oscar Duckett, qui vient d'être admis à la pratique de la médecine, était, jeudi, à St-Hyacinthe, l'hôte de M. Clément, gérant de la Banque Jacques-Cartier.

Le Dr Duckett, qui est le fils du Dr Duckett, de Montréal, se rend à Aton Vale, où il a l'intention de s'établir pour la pratique de sa profession.

Tant mieux—Tout danger d'inondation est passé pour Montréal.

Mort d'un député—M. H. H. Clute, député provincial d'Annapolis, N. E., est mort vendredi soir de la semaine dernière.

Procès perdu—Dans l'affaire de la Banque Jacques-Cartier vs Gervais, jugement a été rendu contre le défendeur pour un montant de \$224.

Il s'agissait d'une vente de fer, engin, etc., faite par la demanderesse au défendeur.

Orage—L'orage qui a sévi mardi soir, a causé des dommages en plusieurs endroits. Sur la rue Cascades une cheminée s'est écroulée sous la force du vent. Les bancs, sous les avant-toitures du marché, sur la rue St-François ont été enlevés et brisés.

Mort de deux concitoyens—Dimanche dernier, 3 avril, après une longue maladie, à l'âge de 30 ans, M. Hilaire Pélodier, autrefois gérant du Club Yamaska et plus tard de l'Hôtel Windsor.

Les funérailles ont eu lieu mardi dernier, au milieu d'un grand concours d'amis et de ses confrères des sociétés de bienfaisance.

Lundi 1 avril, à l'âge de 41 ans, après une maladie de plusieurs mois, M. Félix Houle, marchand de chaussures.

Les funérailles ont eu lieu jeudi matin et ses confrères des sociétés de bienfaisance y assistaient.

Décédé—Nous apprenons que l'honorable juge Tessier est décédé à Québec, jeudi matin.

L'hon. Juge Tessier a rempli une belle carrière. Il prit une part active dans la politique et fut successivement maire de Québec, Ministre, Président du Conseil, Sénateur, Président de l'Institut Canadien et professeur de l'Université Laval.

Il était âgé de 75 ans. Nous offrons à la famille en deuil nos plus sincères condoléances.

Nouvelle fabrique—Une nouvelle fabrique de conserves de sardines va être établie à Kamouraska.

Jolie fortune—Le juge Tessier laisse une fortune évaluée à \$400,000.

Débauche—Le Yamaska a considérablement baissé depuis deux jours. Elle reprendra son lit dans peu de temps maintenant.

Débauche—Le pont du chemin de fer du Pacifique, à Yamaska et les piliers qui se trouvent en avant, ont été emportés par les glaces.

L'eau est très haute. Il y a très longtemps qu'elle n'a pu atteindre ce niveau.

Mgr Emard—Un nombre considérable de visiteurs ont profité de la réouverture de dimanche, à l'archevêché, pour aller présenter leurs félicitations à Mgr Emard.

Nouvelle municipalité scolaire—La nouvelle paroisse Saint-Désiré du Lac Noir, comté de Mégantic, est érigée en municipalité scolaire.

Mort subite—Triste événement qui a causé une vive émotion dans Beauve; M. Richard Jacques, ancien marchand et voyageur de commerce, est mort subitement. M. Jacques a tenu magasin à Québec, rue Dalhousie, il y a quelques années; il était bien favorablement connu dans le monde des affaires, et généralement estimé.

Bénédiction—C'est Sa Grandeur Mgr Fabre qui béna la nouvelle église canadienne-française de Chicago, en mai prochain, et son S. E. vicar le cardinal Tassier, comme on l'avait annoncé d'abord.

St Jean—Il y aura, le 26 avril prochain sous les auspices de la Société d'Agriculture du comté de St-Jean, une exhibition d'étalons, ouverte à toute la Province. 7 classes de chevaux pourront concourir, savoir : Clydesdale, Percheron pur sang anglais, canadiens, étrangers, pesant et oisés, légers croisés, trotteurs. 3 prix se ont donnés pour chaque classe. C'est une magnifique occasion pour tous les amateurs de chevaux de venir exhiber leurs meilleurs "châtillo" s'en même temps que de voir et admirer ceux qui seront exposés.

Magog—Un bien tragique événement qui a jeté le deuil et la consternation dans une famille est arrivé dimanche 27 mars. Cinq petits garçons étaient partis pour une promenade de plaisir et deux d'entre eux avaient apporté chacun un fusil. La troupe de jeunes gens partait pour s'en revenir à la maison, lorsqu'une corneille : envola tout à coup devant eux. Le jeune Horace Hase qui tenait un fusil se préparait à tirer sur l'oiseau, lorsque son pouce s'accrochant dans le chien fit partir le coup au moment où son frère Charley passait devant lui; il reçut la charge en plein cœur et mourut presque instantanément. Le désespoir du jeune Horace fut tel qu'il voulut se tuer sur le champ et cherchait une arme pour s'ôter la vie. La victime de ce triste accident était un jeune homme de 16 ans environ, brillant et plein de talent, l'orgueil de ses père dont on conçoit l'immense chagrin. Les funérailles du jeune Charley ont eu lieu à l'Eglise St-Luc, au milieu de la population toute entière, très affectée de ce funeste événement.

Fois—Jamais une aussi grande quantité de fois pressés n'a été expédiée de Kingston aux Etats-Unis que cette année.

Faillites—Une députation des membres de la chambre de commerce de Québec a eu, samedi, une entrevue avec l'hon. M. Casgrain, procureur général, au sujet des amendements à apporter à la loi des faillites.

L'hon. ministre a promis d'étudier sérieusement la question.

Wolfstown—Un jeune homme de 19 ans, du nom de Cléophas Boulanger, de Wolfstown, a été arrêté sur plainte de

ses patrons, MM. Garneau et fils de Québec. Boulanger volait ses patrons. Employé comme commis, il gagnait un salaire de \$5.00 par mois et monait un train de vie comme s'il eut gagné \$5.00 par jour, faisait des présents, à droite et à gauche. Il visitait souvent une jeune fille de Québec et à laquelle il faisait de gros cadeaux, gants de kid, etc. Le détective Walsh a trouvé une foule de bijoux volés. Boulanger a plaidé coupable, samedi, d'avoir volé des marchandises chez Garneau fils et Cie, où il était employé, et a été condamné à deux ans de pénitencier.

Représailles—Le sénateur Gorman a représenté le projet de loi qu'il avait présenté au dernier congrès au sujet des chemins de fer canadiens auxquels défenses seraient faites de faire commerce aux Etats-Unis tant qu'ils ne seraient pas en règle avec "l'Interstate Commerce Act." C'est un bill de représailles contre le Canada.

Mort—L'honorable M. Ryan, président du conseil législatif, du Nouveau Brunswick est mort jeudi après-midi, à l'hôtel Waverley. Cette nouvelle a été annoncée à la chambre par M. Hannington à la fin de son discours, et la chambre s'est ajournée immédiatement comme marque de respect pour le défunt.

M. Ryan était le fils d'un soldat anglais qui a assisté à la bataille de Waterloo et qui a vécu jusqu'à l'âge de 100 ans. M. Ryan naquit dans le comté de King en 1821 et s'occupa de politique pendant un grand nombre d'années.

Peinture—M. Charles Huot, dit le Courrier du Canada a expédié à Carleton aux grandes toiles décoratives pour l'église de cette localité. Notre excellent artiste a, pour ainsi dire, improvisé ces tableaux, dont quatre surtout : *la Résurrection du Christ*, *la Samaritaine*, *Saint Jean-Baptiste dans son cachot*, et *le Songe de Saint Joseph* sont extrêmement réussis.

Plusieurs amateurs distingués de la ville ont allés voir ces belles compositions, et nous avons nous-même passé plus d'un heure à les contempler, ainsi que d'autres tableaux de M. Huot, notamment une copie d'un tableau de Paul Véronèse qui réunit les plus précieuses qualités du grand maître vénitien. Nos vives félicitations.

Déjà aux cultivateurs—Le directeur de l'école d'agriculture d'Albion rappelle que dans tout l'Ontario et l'Italie méridionale, de grandes quantités de graines de coton sont employées à la nourriture des bestiaux et ne amment des porcs. Dans toute la Thessalie et la Levadie, provinces de la Grèce, on cultive le coton extensivement et une grande partie de la graine est donnée aux bestiaux qui s'en trouvent parfaitement bien. On a l'habitude de donner cette nourriture pendant l'hiver comme aliment réchauffant et engraisant à bon marché.

Au Canada, on utilisait ainsi les torteaux de coton des Etats-Unis.

Découverte—Une importante découverte vient d'être faite dans une nécropole, à Assuan.

Il s'agit de la tombe d'un fonctionnaire égyptien qui vivait sous un Pharaon de la VIe dynastie, 2,200 ans avant Jésus-Christ.

Tabac—Le tabac récolté en France contient de 3.22 à 7.96 par cent de nicotine; mais la fermentation de la combustion en supprime plus des trois quarts. Aussi, d'après des calculs sérieux, la fumée de 5 grammes de tabac dans environ 3 milligrammes de nicotine.

Pressé—On vient de fabriquer en Essex une machine rotative quadruple, pour